



Après 72h de GAV retour travail justificatif

Par **Monsieurcalimero**, le 19/11/2014 à 15:26

Bonjour a tous voila j'explique la situation :

Après 72h de GAV pour stupéfiant, interpellé a 22h vendredi 14 novembre et étant sorti le 17 novembre a la même heure.

Pendant ma garde a vue j'ai pu prévenir mon père pour qu'il puisse prévenir mon patron de mon absence car je travaillais le samedi dimanche et lundi. Mon père a eu la bonne idée de dire que j'étais hospitalisé...

J'ai donc pour l'instant l'idée d'utilisé un faut justification d'hospitalisation (modification via logiciel) d'un courrier ou d'opération (un ami travail au bloc opératoire et peut me fournir un doc').

Mon patron attend actuellement un justificatif a ce niveau pour l'envoyé a l'assurance maladie pour que je me fasse remboursé mes heures de travail perdu car il me préviens que je vais perdre beaucoup.

Que dois je faire m'enfermé dans mon mensonge en utilisant les faux ou dire la vérité avec un justificatif de mes dates de garde a vue que j'espère aller demander a l'Officier de Police Judiciaire ou un agent des stups ?

Peut-il me renvoyé pour ce motif ou un abandon de poste pour GAV même si je garde ce travail la situation va me sembler glauque...

Merci pour vos futurs réponses. Cordialement

Par **P.M.**, le 19/11/2014 à 15:40

Bonjour,

Si vous voulez retourner en garde à vue pour faux et usage de faux, fraude à l'assurance maladie, j'en passe sans doute et pas des meilleurs, vous pouvez poursuivre dans cette voie qui n'est évidemment pas une solution...

Il faudrait à mon avis sans hésitation dire la vérité puisque vous ne pouvez de toute façon pas être considéré en abandon de poste ni en absence injustifiée si vous apportez un véritable justificatif...

Par **Monsieurcalimero**, le **19/11/2014** à **17:18**

Bonjour oui c'est ce que je pensais je vais me rendre au commissariat pour leur demander un justificatif